|  |  |
| --- | --- |
| UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS | sigleITU |

|  |
| --- |
| *Bureau des radiocommunications**(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)* |

|  |  |
| --- | --- |
| **Circulaire administrative****CAR/304** | Le 5 novembre 2010 |

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT**

**Objet**: **Commission d'études 7 des radiocommunications**

 – **Proposition d'approbation de trois projets de nouvelle Recommandation et de quatre projets de Recommandation révisée**

 – **Proposition de suppression de onze Recommandations**

A la réunion de la Commission d'études 7 de l'UIT-R (**Services scientifiques**), qui s'est tenue les 4 et 12 octobre 2010, la Commission d'études a adopté le texte de trois projets de nouvelle Recommandation et de quatre projets de Recommandation révisée et a décidé d'appliquer la procédure prévue dans la Résolution UIT-R 1-5 (voir le § 10.4.5) pour l'approbation des Recommandations par consultation. Les titres et les résumés de ces projets de Recommandation sont donnés dans l'Annexe 1. En outre, la Commission d'études a proposé la suppression de onze Recommandations énumérées dans l'Annexe 2.

Compte tenu des dispositions du § 10.4.5.2 de la Résolution UIT-R 1-5, je vous prie de bien vouloir faire savoir au Secrétariat (brsgd@itu.int), au plus tard le 4 février 2011, si votre Administration approuve ou n'approuve pas ces projets de Recommandation.

Tout Etat Membre qui indique qu'un projet de Recommandation ne devrait pas être approuvé est prié d'en donner la raison et de proposer d'éventuelles modifications afin de faciliter la suite de l'examen du projet en question par la Commission d'études au cours de la période d'études (§ 10.4.5.5 de la Résolution UIT‑R 1‑5).

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les résultats de la présente consultation seront communiqués dans une Circulaire administrative et des dispositions seront prises afin que ces Recommandations soient publiées conformément au § 10.4.7 de la Résolution UIT‑R 1‑5.

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments d'un ou des projets de Recommandation mentionnés dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat, et ce dès que possible. La politique commune en matière de brevets de l'UIT‑T/UIT‑R/ISO/CEI est disponible à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-T/dbase/patent/patent-policy.html>.

 Valery Timofeev
 Directeur du Bureau des radiocommunications

**Annexes**: 2

1 Titres et résumés des projets de Recommandation

2 Recommandations qu'il est proposé de supprimer

**Documents joints:**

Documents 7/BL/6 - 7/BL/12 sur CD-ROM

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres de l'UIT

– Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 7 des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 7 des radiocommunications

Annexe 1

Titres et résumés des projets de Recommandation adoptés par
la Commission d'études 7 des radiocommunications

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R RS.[20 kHz ATD PROTECTION] Doc. 7/BL/6

Critères de protection des récepteurs utilisant la différence de temps
d'arrivée (ATD) fonctionnant dans le service des auxiliaires
de la météorologie dans la bande 9-11,3 kHz

Cette Recommandation UIT‑R contient les propriétés techniques, les caractéristiques opérationnelles et les critères de protection du système ATD fonctionnant dans le service des auxiliaires de la météorologie entre 9 et 11,3 kHz.

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R SA.[SRS 23 GHz CHAR] Doc. 7/BL/7

Caractéristiques techniques et opérationnelles des systèmes du service
de recherche spatiale (Terre vers espace) à utiliser dans
la bande 22,55-23,15 GHz

Cette Recommandation contient les caractéristiques des systèmes à utiliser dans les études de partage avec le service de recherche spatiale (Terre vers espace) dans la bande 22,55-23,15 GHz.

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R RS.[CLIMATE] Doc. 7/BL/8

Utilisation de systèmes de télédétection pour l'étude
des changements climatiques et de ses effets

Cette Recommandation contient des lignes directrices relatives à la fourniture de données de télédétection par des satellites aux fins de l'étude des changements climatiques.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R SA.1276-2 Doc. 7/BL/9

Positions orbitales des satellites relais de données devant être protégées
contre les émissions des systèmes du service fixe fonctionnant
dans la bande 25,25-27,5 GHz

Dans cette révision de la Recommandation UIT-R SA.1276, de nouvelles positions orbitales des satellites relais de données géostationnaires sont ajoutées au point 1 du *recommande*, à savoir: 10,6°, 16,8°, 77°, 80°, 171° et 176,8°.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R SA.1275-2 Doc. 7/BL/10

Positions orbitales des satellites relais de données devant être protégées
contre les émissions des systèmes du service fixe fonctionnant
dans la bande 2 200-2 290 MHz

Dans cette révision de la Recommandation UIT-R SA.1275, de nouvelles positions orbitales des satellites relais de données géostationnaires sont ajoutées au point 1 du recommande, à savoir: 10,6°, 16,8°, 77°, 80°, 171° et 176,8°.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R RS.1813 Doc. 7/BL/11

Diagramme d'antenne de référence pour les détecteurs passifs fonctionnant
dans le service d'exploration de la Terre par satellite (passive) à utiliser
dans les analyses de compatibilité, pour les fréquences
comprises entre 1,4 et 100 GHz

Une erreur s'est glissée dans la version publiée finale de la Recommandation UIT-R RS.1813. Il en résulte que les équations de diagramme d'antenne ne correspondent pas aux contributions et ne permettent pas un fonctionnement correct. Dans ce projet de révision de la Recommandation, l'erreur est corrigée et une expression plus concise est donnée pour la variable qui détermine l'angle de transition entre les trois expressions définissant les diagrammes d'antennes composites.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R SA.1014-1 Doc. 7/BL/12

Vaisseaux habités ou inhabités destinés à la recherche dans l'espace lointain:
exigences en matière de télécommunications

Dans cette révision de la Recommandation UIT-R SA.1014, de nouveaux emplacements de station terrienne sont ajoutés dans le Tableau 3 de l'Annexe 1 et des modifications rédactionnelles sont apportées.

Annexe 2

Recommandations qu'il est proposé de supprimer

|  |  |
| --- | --- |
| Recommandation UIT-R | Titre |
| SA.1012 | Bandes de fréquences préférées pour la recherche dans l'espace lointain dans la gamme 1-40 GHz |
| SA.1013 | Service de recherche spatiale dans l'espace lointain: bandes de fréquences préférées dans la gamme 40-120 GHz |
| SA.1017 | Méthode préférée de calcul de la qualité de fonctionnement des liaisons dans le service de recherche spatiale |
| SA.1278 | Faisabilité du partage de fréquences entre le service d'exploration de la Terre par satellite (espace vers Terre) et les services fixe, intersatellites et mobile dans la bande 25,5-27,0 GHz |
| SA.1625 | Faisabilité du partage de fréquences entre le service de recherche spatiale (espace vers Terre) et les services fixe, inter-satellites et mobile dans la bande 25,5-27 GHz |
| RS.1262 | Critères de partage et de coordination pour le service des auxiliaires de la météorologie dans les bandes 400,15-406 MHz et 1 668,4-1 700 MHz |
| SA.1236 | Partage des fréquences entre les liaisons du service de recherche spatiale utilisées pour les activités extravéhiculaires (EVA) et les liaisons des services fixe et mobile dans la bande 410-420 MHz |
| TF.458-3 | Comparaisons internationales d'échelles de temps atomique |
| TF.536-2 | Notations à utiliser pour désigner les échelles de temps |
| TF.582-2 | Diffusion et coordination de signaux de référence de temps et de fréquence par satellite |
| TF.1552 | Echelles de temps destinées à être utilisées par les services des fréquences étalon et des signaux horaires |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_